



AGRIBIO 04
L'Agriculture **BIO**
des Alpes de Haute-
Provence

Tout savoir sur les réglementations des PPAM

7 novembre 2024

Objectifs opérationnels – vous souhaitez vous former à ...

- Réaliser ses démarches administratives de façon autonome et sereine. Comprendre les enjeux de la réglementation et se sentir libre de choisir son cadre réglementaire. Connaître toutes les réglementations pour les produits à base de PPAM.
- Maîtriser les principales règles d'hygiène et sécurité dans la fabrication.
- Appréhender un contrôle par les fraudes.

Contenu

Matin :

- Généralités : présentation et définition des usages et des réglementations associées pour la production et la commercialisation ;
- Présentation des réglementations pour : les **produits multi-usages**, la **vente de plantes sèches**, les **produits vétérinaires**, les **huiles essentielles** (réglementation REACH et étiquetage et allégations pour la production et vente d'huiles essentielles pour les circuits courts) ;
- Présentations des structures et réseaux qui travaillent sur la réglementation, principales sources d'infos réglementaires.

Après-midi :

- Présentation des réglementation pour : les **produits cosmétiques**, les **compléments alimentaires** (poudres, gélules, teintures mères, etc.) ;
- **Hygiène et sécurité** : présentation des principales règles d'hygiène et sécurité, et rappels sur le règlement HACCP pour l'alimentaire, ainsi que les Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) pour les produits cosmétiques ;
- **Contrôles** : présentation des organismes de contrôle, présentation des différents types de contrôles, discussions sur la posture à adopter pendant un contrôle.

Méthodes pédagogiques / Moyens matériels et outils

Présentation orale, diaporama, exercices de mise en pratique, échanges entre les stagiaires et l'intervenant.

Modalités d'évaluation

En début : analyse des besoins par un tour de table. En cours : évaluation des acquis (mise en pratique). En fin : évaluation de la satisfaction (questionnaire).

Renseignements

Mégane VECHAMBRE, 06 29 64 24 33, conseillerppam@bio-provence.org

Mise à jour le 12/01/2024

INFOS PRATIQUES

Date : 7 novembre 2024

Durée : 1 jour (7 heures)

Horaires : 9h00-17h00

Lieu : 100% en DISTANCIEL

Date limite d'inscription : 30/10/2024

Nombre de stagiaires : minimum 6 et maximum 12

Public ciblé : producteurs et cueilleurs de plantes aromatiques et médicinales de PACA

Repas : tiré du sac

Intervenant :

Sylvain TURINA

Paysan-savonnier, producteur-cueilleur de PPAM et formateur pour le Syndicat SIMPLES

Responsable de formation : Mégane VECHAMBRE, Agribio04

Prérequis : Aucun.

Tarif : 30 € TTC / heure. Prise en charge par Vivéa selon éligibilité (vérifiez la consommation de votre plafond annuel auprès de Vivéa). Pour les non éligibles ou non finançables (salarié, demandeur d'emploi, chef d'entreprise hors agricole, particulier, etc.), contactez-nous.

Besoin de vous faire remplacer ? Contactez votre service de remplacement.

Personnes en situation de handicap (PSH) : contactez-nous.

Inscription : formulaire d'inscription en ligne [en cliquant ici](#) et conditions générales de formation [en cliquant ici](#)

Action réalisée avec le soutien financier de :

